

DELIBERATION

REUNION DU 30 MARS 2017

Convocation du 23 mars 2017

Affichage du 3 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, a été légalement convoqué à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : J.C. FOUQUET, C. PICHOT, F. TANTY, adjoints,
D. BAËTE, G. BOUAZIZ, T. HERNANDO (arrivée à 20 H 45),
D. LEJEUNE, F. RIBOUST.

Étaient absents excusés : J. CHEUL (pouvoir à D. LEJEUNE), B. LEMAIRE (pouvoir à A. BOUTIN), M.P. PLANTE (pouvoir à C. PICHOT).

Élection du secrétaire de séance

F. RIBOUST est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 février 2017

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu de la séance du 27 février 2017 est adopté à l'unanimité.

Fonds Départemental de Péréquation : demandes de subventions pour investissements 2017

Le maire demande au conseil de l'autoriser à demander une aide financière, au titre du Fonds Départemental de Péréquation pour les investissements 2017. Il s'agit d'une délibération générale pour les divers travaux et achats de l'année ; les demandes de subventions sont faites par semestre.

Le conseil, à l'unanimité des présents, donne son accord et autorise le maire à solliciter cette aide financière.

SDE 28 : conditions de prise en charge des consommations d'énergie électrique

Le maire expose qu'il s'agit d'une demande conjointe du syndicat et de la Direction Départementale des Finances Publiques, afin de préciser les conditions de prise en charge des consommations d'énergie électrique, suite aux transferts de compétence pour l'éclairage public.

Le conseil municipal doit notamment confirmer qu'il reste en charge de la conclusion des contrats de fourniture d'électricité avec les fournisseurs d'énergie de son choix, et qu'il procèdera au paiement des consommations d'électricité correspondantes auprès de ces fournisseurs.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord sur ces deux points.

T. HERNANDO arrive à ce moment de la réunion (20 h 45).

Le maire laisse ensuite la parole à F. TANTY pour la présentation des comptes.

Les conseillers ont reçu les documents comptables relatifs aux comptes administratifs et aux budgets primitifs.

Approbation des comptes administratifs 2016

1 / Eau - Assainissement

Les dépenses de la section d'exploitation s'élèvent à 171.350,30 euros.

Imputations 60 et 61 : Ces dépenses d'ordre général (électricité, entretien...) s'inscrivent pour un total de 14.760,97 euros.

Imputations 70 : il s'agit des redevances pollution domestique et modernisation des réseaux, qui sont perçues lors de la vente d'eau aux administrés, calculées sur les m³ vendus, et reversées à l'Agence de l'Eau avec un an de décalage. Pour 2016, le montant est de 20.318,37 euros.

Imputations 64 : La somme de 15.131,61 euros représente la quote-part des salaires des agents de la commune (technique et administratif) travaillant pour le service Eau - Assainissement, reversée à la commune. F. TANTY précise que lors du transfert de compétence de l'eau / assainissement, ce remboursement n'aura plus lieu d'être, d'où une recette en moins pour le budget commune...

Imputations 65 : Il s'agit des m³ d'eau achetés au Syndicat de Pompage de Soulaire, et de la participation au Symvani calculée sur les m³ de boues rejetées par la station d'épuration, pour un total de dépenses 22.794,85 euros.

Imputations 66 : deux emprunts subsistent pour le budget Eau / Assainissement, dont un avec des intérêts. La dépense des intérêts s'élève à 650,49 euros.

Imputations 67 : Y figure le transfert de 50.000 euros à la Commune, ainsi que le virement au CCAS sur les recettes de l'eau (inscrit dans le règlement de l'eau).

Imputations 68 : La dotation aux amortissements pour 2016 s'élève à 47.293,44 euros.

F. TANTY précise que la dette en capital au 31 décembre s'élève à 17.711,04 euros.

Les recettes de la section d'exploitation présentent un total de 124.683,91 euros.

Imputations 70 : F. TANTY précise que les ventes d'eau aux abonnés sont stables, à hauteur de 40.794,54 euros pour 2016.

Imputations 741 : La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau est revue à la baisse depuis quelques années (3.624,08 euros pour 2016).

Le résultat de la section d'exploitation présente donc un déficit de 46.666,39 euros, pour l'année 2016. Compte tenu du report de l'excédent 2015 (73.259,54 euros), la section est excédentaire à hauteur de 26.593,54 euros.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 29.543,19 euros, comprenant les amortissements de subventions (imputations 13913 et 13915 pour 16.648,07 euros), le remboursement des annuités d'emprunt (6.250,36 euros), ainsi que des travaux sur le réseau d'assainissement (6.644,76 euros).

Les recettes de la section d'investissement sont constituées des amortissements à hauteur de 47.293,44 euros.

La section d'investissement présente un résultat d'exercice de 17.750,25 euros. Compte tenu du report de l'excédent 2015 (7.938,83 euros), la section est excédentaire à hauteur de 25.689,08 euros.

Le résultat de clôture s'élève donc à 52.282,62 euros.

Aucune question n'étant posée, il est procédé au vote, le maire quittant la salle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2016 pour le Service Eau/Assainissement, tel qu'il a été présenté.

2 / Commune

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 330.512,07 euros. La plus forte dépense s'inscrit à l'imputation 60612 - achat d'énergie (17.888,61 euros). F. TANTY précise que ce poste diminuera lorsque le transfert de compétence de l'eau aura eu lieu.

F. TANTY évoque la stabilité du personnel communal (imputation 6411 - 74.758,33 euros).

Dans le compte 65, figurent les participations de la commune aux différents syndicats, ainsi que la participation au Service de Secours et d'Incendie (21.101,23 euros). La participation au déficit de la cantine de Changé est stabilisée depuis le transfert à la Communauté de Communes (5.357,24 euros pour 2016).

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 429.817,79 euros. On y retrouve le remboursement par le budget Eau / Assainissement des frais de personnel, ainsi que le remboursement des frais d'électricité. Par ailleurs, le transfert d'une partie de l'excédent Eau / Assainissement (50.000 euros) est inscrit au compte 7561.

La section de fonctionnement présente un résultat d'exercice de 99.305,72 euros. Compte tenu de l'excédent 2015 (76.738,12 euros), la section est excédentaire à hauteur de 176.043,84 euros.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 51.249,87 euros. Elles comprennent notamment les annuités d'emprunt (imputation 1641 pour 7.623,39 euros), ainsi que les travaux réalisés pour 37.806,75 euros, dont le ravalement de la mairie, l'aménagement d'accès à l'église...

Les recettes d'investissement sont constituées notamment du F.C.T.V.A. (pour 35.629,33 euros), de l'affectation du résultat 2015 en réserves pour 30.000 euros, et des subventions perçues (18.851,75 euros).

La section d'investissement présente un résultat d'exercice de 36.487,16 euros. Compte tenu de l'excédent 2015, la section est excédentaire à hauteur de 59.223,12 euros.

Le résultat de clôture s'élève donc à 235.266,96 euros.

Le maire quitte la salle, afin que les conseillers puissent délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2016 pour la commune, tel qu'il a été présenté.

Approbation des comptes de gestion Eau / Assainissement + Commune

Le maire reprend la parole et rappelle que les conseillers ont été destinataires des feuillets émis par la trésorerie.

Il indique que les comptes de gestion présentés par la Trésorerie sont identiques aux écritures comptables, tant pour la Commune que pour l'Eau / Assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2016 du service Eau / Assainissement, puis, dans les mêmes conditions, le compte de gestion 2016 de la Commune.

Affectation des résultats 2016

1/ Eau / Assainissement

Les conseillers, à l'unanimité, approuvent l'affectation de résultats suivante, proposée pour l'eau / assainissement :

- | | |
|---|-------------|
| • Résultat d'exploitation reporté (imputation R002) | 26.593,54 € |
| • Résultat d'investissement reporté (imputation R001) | 25.689,08 € |

2/ Commune

Les conseillers, à l'unanimité, approuvent l'affectation de résultats suivante, proposée pour la commune :

- | | |
|--|--------------|
| • Résultat de fonctionnement reporté (imputation R002) | 161.043,84 € |
| • Résultat d'investissement reporté (imputation R001) | 59.223,12 € |
| • Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) | 15.000,00 € |

La parole est à nouveau donnée à F. TANTY.

Budgets primitifs 2017

1/ Eau / Assainissement

La section d'exploitation s'équilibre à 146.162,29 euros.

Les dépenses sont stables, aucune différence notable avec les écritures de l'an passé.

Concernant les recettes, F. TANTY évoque la stabilité de la vente d'eau aux administrés, qui est toujours calculée sur une base d'environ 30.000 m3 (40.000 euros inscrit au budget primitif 2017).

La section d'investissement s'équilibre à 218.499,72 euros.

Les amortissements de subventions font l'objet de régularisations, demandées par la Trésorerie, car leur logiciel comptable est plus précis qu'auparavant (diversification des imputations comptables à utiliser. Une somme de 137.360,64 euros est inscrite pour l'exercice 2017.

F. TANTY propose aux conseillers de laisser les tarifs de l'eau inchangés. Il propose également de rembourser par anticipation les deux emprunts restants :

. emprunt A.E.S.N. souscrit à taux 0, pour les branchements en plomb rue de Gallardon et Place du Frou. Le solde restant dû s'élève à 6.021,31 euros. Aucune pénalité n'est demandé pour le remboursement par anticipation.

. emprunt Crédit Agricole pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable, rue de Gallardon et Place du Frou. Le solde restant dû en capital s'élève à 11.689,68 euros. Nous restons dans l'attente de précisions concernant les conditions de remboursement par anticipation.

Le conseil donne un accord unanime au budget primitif de l'Eau / Assainissement 2017, tel qu'il a été présenté, et autorise le maire à effectuer les démarches pour le remboursement par anticipation des deux emprunts restants.

2/ Commune

La section de fonctionnement s'équilibre à 515.026,84 euros.

Certaines dépenses ont été prévues à la hausse, au vu des chiffres du compte administratif 2016 (énergie, fournitures de petit équipement, entretien et réparations, publicité - publications...

F. TANTY évoque la réforme relative à la rémunération des agents, qui va entraîner une légère hausse des charges sociales.

Concernant les recettes, pas de changement significatif. Les dotations de l'Etat ne sont pas encore connues. Les recettes sont prévues avec prudence.

Il est proposé de ne pas toucher aux taux d'imposition par rapport à l'an passé :

- Taxe d'habitation : 11,89 %
- Taxe foncière bâti : 22,16 %
- Taxe foncière non bâti : 33,55 %

La section d'investissement s'équilibre à 106.254,16 euros.

En dépenses, on retrouve les emprunts, ainsi que les travaux et achats prévus pour l'exercice : achat d'une débroussailleuse, réaménagement de la mare, élaboration du plan local d'urbanisme, ravalement salle polyvalente et fermeture d'un préau.

En recettes, une somme de 7.156 euros est inscrite pour le F.C.T.V.A. On retrouve également les 15.000 euros affectés en réserve, ainsi que les subventions demandées.

Le conseil donne un accord unanime au budget primitif de la Commune pour 2017, tel qu'il a été présenté.

Questions diverses

Le maire lit le courrier reçu de la nouvelle Préfète d'Eure-et-Loir, Mme Sophie BROCAS.

Il évoque l'enquête publique pour le périmètre de protection du captage de Saint-Piat (Martel 2). Quelques personnes se sont présentées à la permanence du commissaire-enquêteur, pour avoir des précisions.

Au niveau des travaux, l'abattage des arbres avenue des Bruyères a été réalisé. D. BAËTE évoque à ce sujet la haie de la maison en location, qui devient très envahissante. Il demande si on ne peut pas contacter le propriétaire à ce sujet.

Les travaux de la mare ont débuté, les arbres ont été coupés. J.C. FOUQUET précise que mi-août, la vase sera enlevée.

Les deux pompes (prises en charge par l'entreprise AQUALTER) ont été installées à la station d'épuration. Une seule fonctionne pour le moment (en attente de pièces pour l'autre).

La tente de réception a été livrée.

La nuit dernière, une voiture a été vandalisée rue de Grogneul : les 4 roues ont été volées, et un pare-brise éclaté.

Le maire envisage une enquête de satisfaction dans la Voix du Frou concernant la fibre optique, pour faire remonter les sujets éventuels de mécontentement à Eure-et-Loir Numérique.

Le carnaval a été une grande réussite : beaucoup de participants et une météo très clémente. Mr Thomas FOUQUET avait prêté son tracteur et un plateau, de sorte que les musiciens ont pu accompagner le défilé. F. RIBOUST pense qu'il faudra revoir la sécurité, par rapport à la circulation automobile.

Il est évoqué le problème de l'épandage des produits phytosanitaires durant les heures scolaires, en début de semaine. Les enseignants ont fait un mot aux parents d'élèves. Le maire et les conseillers regrettent que ce mot ait été distribué, sans que nous ayons été informés du problème. Le maire souhaite rencontrer le directeur de l'école, et l'agriculteur, pour en discuter.

Tour de tapis

F. TANTY : rappelle l'exposition à l'école, encore présentée mardi et jeudi prochains à l'école de Saint-Piat. C. PICHOT précise le thème : les contes.

C. PICHOT : la plaque de la rue de la République a disparu. Il ne reste plus que le support. Le maire répond qu'elle a été déplacée, depuis quelques mois.

G. BOUAZIZ : a rencontré J.P. GORGES, qui lui a dit se battre pour l'intégration de la commune dans Chartres Métropole, au 1^{er} juillet 2017.

La séance est levée à 23 h 20.